



L'INFO HEBDO

Délégué(e) s

Alain
Coté

Daniel
Lavoie

Daniel
Paquin

Denis
Aubin

Denis
Collard

Isabelle
St-Hilaire

Lynda
Campeau

Lyne
Dessureault

Mario
Bouchard

Michelle
Clément

Nicholas
Dalphon

Raphaël
Labarre

Réjean
Audet

Roger
Lambert

Ronald
Dufort

Sylvain
Champoux

Pierre
Larocque
(P.A.E)

Ressources
Humaines

Caisse
D'économie
Lundi au jeudi
10h30@17h00
Vendredi
10h30@16h00

5705, rue
Sherbrooke Est
253-0610

No: 755 (Sem. 04)

JEUDI LE 24 JANVIER 08

VOS T4 -2007.

À cette période-ci de l'année, nous recevons de nombreuses demandes concernant la date à laquelle seront envoyés les formulaires T4 de l'année précédente. Vous devriez recevoir votre formulaire T4 à compter du 15 février, soit bien avant la date limite légale du 29 février 2008.

AVANTAGES SOCIAUX À LA SUITE D'UNE MISE-À-PIED

Si vous êtes mis à pied en raison d'un manque de travail, vous continuerez de bénéficier de vos avantages sociaux (sauf le Régime d'incapacité de courte durée, le Régime d'incapacité prolongée et l'Assurance en cas de mutilation et de décès accidentels) pendant le nombre de jour ou de mois qui correspond aux crédits de service accordés avant la date de la mise à pied, sous réserve d'un maximum de 12 mois après la date de la mise à pied.

ARTICLE 6.06

LA COMPAGNIE PEUT DÉCRÉTER UN ARRÊT DE PRODUCTION D'UNE JOURNÉE DANS UN ATELIER OU PARTIE D'ATELIER DANS LE BUT D'EFFECTUER UN AJUSTEMENT D'INVENTAIRE DE LA COMPAGNIE OU D'UN CLIENT IMPORTANT. CET ARRÊT DOIT ÊTRE ANNONCÉ AU MOINS UNE SEMAINE AVANT LA DATE PRÉVUE D'ARRÊT ET SERA MIS EN APPLICATION UN LUNDI OU VENDREDI. À CETTE OCCASION, IL N'Y AURA AUCUNE MUTATION OU DÉPLACEMENT. LES EMPLOYÉS AFFECTÉS PAR CET ARRÊT SERONT SÉLECTIONNÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 15.08 A) DE LA CONVENTION COLLECTIVE. ILS POURRONT, S'ILS LE DÉSIRENT, UTILISER UNE JOURNÉE DE VACANCES. UN MAXIMUM DE 6 JOURS D'ARRÊT DE CE TYPE POURRA ÊTRE DÉCRÉTÉ (AU COURS D'UNE ANNÉE DE CONVENTION 5 MARS AU 4 MARS DE L'ANNÉE SUIVANTE).

Le but de cet article est..!

Le but principal de cet article, pour cause d'un surplus d'inventaire dans le but d'éviter de faire des mises à pieds, qui par le fait même causent aussi des déplacements de postes de travail et des changements d'équipe. C'est pour cette raison que la Cie n'a pas utilisé les trois jours qui restent depuis le 5 Mars 2007 au 4 Mars 2008 car même avec des journées supplémentaires de fermeture ce n'ai pas assez pour empêcher des mises à pieds pour le moment.

L'introduction de BaaN, malheureusement n'est pas concernée par cet article 6.06.

PETIT RAPPEL / Diner conférence sur les REER Desjardins 514 253-0610

Diner conférence sur les REER de retour mercredi le 30 janvier 2008 à partir de 11h30 à 13h00 à la salle de formation venez en grands nombres.

DÉCÈS

Nous désirons exprimer nos plus sincères condoléances au confrère du 504, **Roger Brunel** (audition des sécheuses), suite au décès de sa mère. Et nous désirons aussi exprimer nos plus sincères condoléances au confrère président du 501 **Michel Morin**, suite au décès de son beau frère mercredi dernier. Et nous désirons aussi exprimer nos plus sincères condoléances au confrère **Marcel Riopel** de l'atelier 114 suite au décès de son frère et beau-frère des consœurs, **Pierrette Riopel** et **Louise Chiasson** de l'atelier 129,

DATES À RETENIR :

KIOSQUE REER le 23 janvier et le 12 février

FORMATION DES NOUVEAUX DÉLÉGÉS : 4-5 et 6 février 2008.

PROCHAIN CONSEIL SYNDICAL : Le 22 février 2008.

PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE : Le 24 février 2008.